

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV « IOS »
Rapport général du commissaire aux comptes au titre
de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

1• Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire en date du 29 Février 2008, nous avons examiné les états financiers de la société **Internationale Obligataire SICAV** relatifs à l'exercice allant du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009.

2. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

L'établissement et la présentation sincère des états financiers relève de la responsabilité de votre Conseil d'Administration, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3• Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états

financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 et présentés ci-joints font apparaître un total actif de 47 711 456,631 Dinars. Parallèlement, les informations résumant la composition de l'actif laissent apparaître un actif net de 47 497 667,147 Dinars pour 446 825 actions aboutissant à une valeur liquidative par action de 106,300 Dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment, les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'**Internationale Obligataire SICAV**, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles.

4• Opinion :

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et de la variation de l'actif net de l'**Internationale Obligataire SICAV** pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

5. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, Nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention.

A notre avis, le système de contrôle interne de « l'**Internationale Obligataire SICAV** », ne comporte pas d'anomalies pouvant affecter d'une manière significative la fiabilité de l'information financière.

Tunis, le 10 Mars 2010

ORGA AUDIT
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Med Salah BEN AFIA

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV « IOS »
Rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que celles de l'article 13 de la loi N° 88-92 du 2 Août 88 telles que modifiées par la loi N°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 telle que complétée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 au cours de l'exercice 2009.

Néanmoins, nous avons constaté que l'exécution des conventions suivantes, qui ont été conclues par votre conseil d'administration au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009 :

- Une convention de gestion avec l'Intermédiaire International « INI » (Administrateur), en date du 3 Août 1998, moyennant une rémunération globale et forfaitaire égale à 0,5% toutes taxes comprises de l'actif net quotidien.

A ce titre ***l'Internationale Obligataire SICAV*** a procédé à la comptabilisation, au cours de 2009, d'une charge totale de 245 583.216 Dinars.

Il est à signaler que le conseil d'administration réuni le 13 Septembre 2006 a décidé que ***l'Internationale Obligataire SICAV*** prendra en charge certains frais initialement supportés par le gestionnaire aux termes de la dite convention. Il s'agit notamment de :

- La TCL, les commissions, les agios et autres frais bancaires ;
- La rémunération d'avocat, de consultants et d'experts ;
- La redevance du CMF et la rémunération du président du Conseil d'administration.

Cette décision a pris effet à partir du 1 Janvier 2007, et cela en vertu du communiqué du Conseil du Marché Financier daté du 5 Octobre 2006.

- Une convention de dépositaire avec l'Union Internationale de Banques « UIB » (Administrateur), en date du 3 Août 1998 telle que modifiée par l'avenant du 2 Juin 2000, prévoyant une commission de 0.2% toutes taxes comprises de l'actif net quotidien avec un plafond de 10 000 Dinars par an. Cette convention continue à produire ses effets.

Par ailleurs, votre conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, lors de sa réunion du 29 Février 2008, de confier à Monsieur le Président du conseil d'administration, une mission qui consiste à développer la diffusion des titres Internationale Obligataire – SICAV auprès d'un public large de particuliers et d'institutionnels. En contre partie de cette mission Monsieur le Président du conseil d'administration percevra une indemnité forfaitaire de 200 dinars par mois à compter du 1^{er} Janvier 2008. Le conseil a décidé également d'accorder la même indemnité à Monsieur le Président du conseil d'administration, pour le même type de mission, au titre de 2007. A ce titre l'Internationale Obligataire – SICAV a procédé à la comptabilisation, au cours de 2009, d'une charge totale de 2 823.528 Dinars.

Tunis, le 10 Mars 2010

ORGA AUDIT
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Med Salah BEN AFIA

Internationale Obligataire Sicav
Bilan arrêté au 31 Décembre 2009
(En Dinars)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4.1	35 757 710,878	26 080 100,655
Obligations et valeurs assimilées		35 757 710,878	26 080 100,655
Placements monétaires et disponibilités	4.3	11 953 745,753	12 848 491,137
Placements monétaires		6 265 228,240	4 803 393,075
Disponibilités	4.5	5 688 517,513	8 045 098,062
Créances d'exploitation		0,000	4 312,276
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		47 711 456,631	38 932 904,068
Operateurs créditeurs		20 749,160	529,549
Autres créditeurs divers		193 040,324	170 052,978
TOTAL PASSIF	4.7	213 789,484	170 582,527
CAPITAL	4.6	45 812 644,145	37 213 409,161
SOMMES DISTRIBUABLES		1 685 023,002	1 548 912,380
ACTIF NET		47 497 667,147	38 762 321,541
PASSIF ET ACTIF NET		47 711 456,631	38 932 904,068

Internationale Obligataire Sicav
Etat de résultat
exercice clos le 31 Décembre 2009
(En Dinars)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 369 768,881	1 285 558,793
Dividendes		89 077,704	45 030,000
Revenus des obligations		1 280 691,177	1 240 528,793
Revenus des placements monétaires	4.4	714 484,988	613 741,355
Total des revenus des placements		2 084 253,869	1 899 300,148
Charges de gestion	4.8	255 583,216	210 107,816
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 828 670,653	1 689 192,332
Autres produits		22,933	18,748
Autres charges	4.9	74 159,237	76 353,001
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 754 534,349	1 612 858,079
Régularisation du résultat d'exploitation		-71 848,010	-63 922,294
Report à nouveau		2 336,663	-23,405
SOMMES DISTRIBUABLES		1 685 023,002	1 548 912,380
Régularisation du résultat d'exploitation		71 848,010	63 922,294
Report à nouveau		-2 336,663	23,405
Plus ou moins values potentielles		-51 058,089	-9 133,352
Plus ou moins values réalisées		333 450,978	38 130,852
Frais de négociation		-2 849,140	-2 453,167
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 034 078,098	1 639 402,412

Internationale Obligataire Sicav
Etat de variation de l'actif net
exercice clos le 31 Décembre 2009
(En Dinars)

	31/12/2009	31/12/2008
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 034 078,098	1 639 402,412
Résultat d'exploitation	1 754 534,349	1 612 858,079
Variation des plus ou moins values potentielles	-51 058,089	-9 133,352
Variation des plus ou moins values réalisées	333 450,978	38 130,852
Frais de négociation	-2 849,140	-2 453,167
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	2 061 886,560	1 628 205,600
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 763 154,068	-3 285 646,287
Souscriptions	66 878 559,225	28 469 176,361
Capital	63 124 500,000	27 073 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 372 843,263	522 920,882
Régularisation des sommes distribuables	796 388,286	548 675,433
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	1 584 827,676	324 580,046
Rachats	58 115 405,157	31 754 822,648
Capital	54 931 600,000	30 243 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 246 052,028	584 354,087
Régularisation des sommes distribuables	868 236,296	612 597,900
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	1 069 516,833	314 570,661
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 735 345,606	-3 274 449,475
ACTIF NET		
En début d'exercice	38 762 321,541	42 036 771,016
En fin d'exercice	47 497 667,147	38 762 321,541
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'exercice	364 896	396 599
En fin d'exercice	446 825	364 896
VALEUR LIQUIDATIVE	106,300	106,228
TAUX DE RENDEMENT	4,059%	4,071%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

L'Internationale Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable à vocation obligataire sous la forme d'une Société Anonyme. Cette société est régie par la loi N°88/92 du 22/08/1988 sur les sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par la loi N°95-87 du 30/10/1995 et la loi 2001-83 du 24/07/2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et complétée par le décret n°2001-2278 du 25/09/ 2001.

La société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'obligations simples, d'obligations donnant accès au capital, de valeurs mobilières émises par l'État, les collectivités locales et celles garanties par l'Etat, acquises au moyen de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de **L'Internationale Obligataire SICAV** est confiée à l'Intermédiaire International « INI ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

L'Union Internationale de Banque « UIB » assure les fonctions de dépositaire pour la société **Internationale Obligataire SICAV**.

L'organisation comptable de **L'Internationale Obligataire SICAV** est d'une manière générale aménagée conformément aux règles prévues par la norme comptable NC-01, norme comptable générale ainsi qu'aux dispositions des normes comptables des OPCVM.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Changement de la méthode de comptabilisation des plus ou moins values sur acquisition de BTA

L'*Internationale Obligataire SICAV* a acquis une nouvelle version du logiciel « BFI ». Cette version permet d'étaler les plus ou moins values sur acquisition des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA), résultant du paiement de prix de souscription différent de la valeur de remboursement, sur leur durée de détention. Cette nouvelle version a été mise en application, à partir du 07 Octobre 2008. Pour les BTA acquis avant cette date, l'étalement des plus ou moins values est effectué sur la période allant du 07 Octobre 2008 jusqu'à la date d'échéance de ces titres. Au cours de l'exercice 2009, ce changement de méthode de comptable a eu pour incidence la comptabilisation d'une moins value globale sur les BTA de 49 139,328 dinars.

3.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur actuelle à la date du 31/12/2009. La différence par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Note sur le portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 35 757 710,878 Dinars et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2009	% actif net	% du cap émetteur
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES					
Titres des OPCVM		2 082 747,302	2 078 829.493	4,38	
TES SICAV	10477	1076 402.339	1079 728.189	2.27	
SICAV L'EPARGNANT	9697	1006 344.963	999 101.304	2.10	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
Obligations de Sociétés		20 101 773.630	20 438 229.402	43.03	
AFRICA 2003 A 7ans 17/09/2003	3000	60 000.000	61 046.400	0.13	0.61
DJERBA AGHIR 2000 B 10 ans 1/04/2000	4000	50323.630	52 162.639	0.11	1.26
AIL 2005 A 5 ans 15/08/2005	1500	30 000.000	3 594.000	0.06	0.31
AIL 2009/1 5 ans 23/02/2009	5000	500 000.000	522 224.000	1.10	5.22
E SUB AMEN BANK 2009 15 ans 30/09/2009					
ATL 2003/1 5 ans 15/03/2004	10000	1000 000,000	1011 112,000	2.13	1.69

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2008	% actif net	% du cap émetteur
ATL 2008 5 ans 30/05/2008	5000	400 000,000	412 308,000	0,87	1,37
ATL 2009 5 ans 05/05/2009	10000	1000 000,000	1029 056,000	2,17	3,43
ATL 2009/2 7 ans 25/09/2009	8000	800 000,000	809 024,000	1,70	4,05
ATL 2009/3 5 ans 30/12/2009	15000	1500 000,000	1500 336,000	3,16	5,00
E SUB ATL 2008 10 ans 22/08/2008	5000	500 000,000	508 016,000	1,07	3,39
BH 2009 15 ans 31/12/2009	20000	2 000 000,000	2 000 224,000	4,21	2,00
BNA 2009 15 ans 07/04/2009	10000	1 000 000,000	1031840,000	2,17	2,06
BTE 2009 10 ans 15/09/2009	15000	1500000,000	1518636,000	3,20	3,04
CIL 2003/3 7 ans 31/03/2003	2000	40 000,000	41814,400	0,09	0,35
CIL 2008/1 5ans 29/08/2008	10000	800 000,000	814248,000	1,71	5,43
CIL 2009/1 5 ans 20/07/2009	8000	800 000,000	815 910,400	1,72	4,08
CIL 2009/2 5 ans 15/09/2009	5000	500 000,000	506 360,000	1,07	2,53
CIL 2009/3 5 ans 29/01/2010	10000	1000 000,000	1001008,363	2,11	5,01
PANOBOIS 2007 7 ans 10/04/2008	1000	100 000,000	103 789,600	0,22	2,08
SELIMA CLUB 2002 7 ans 19/06/2003	2000	40 000,000	41 288,000	0,09	0,69
SPCM 2002 7 ans 01/04/2003	5000	71 450,000	74 678,000	0,16	1,49
SKANES 2003 7 ans 19/06/2003	1500	60 000,000	61 945,200	0,13	1,03
TUNISIE LEASING 2007-1 5 ans 27/12/2007	1500	90 000,000	90 063,600	0,19	0,60
TUNISIE LEASING 2007-2 5 ans 28/01/2008	5000	400 000,000	419 260,000	0,88	2,80
TUNISIE LEASING 2008-1 5 ans 30/06/2008	3000	240 000,000	246 326,400	0,52	1,64
TUNISIE LEASING 2008-2 5 ans 27/11/2008	8000	640 000,000	643 193,600	1,35	4,29
TUNISIE LEASING 2008-3 5 ans 27/01/2009	5000	500 000,000	524 148,000	1,10	3,49
E SUB TLG 2009 5 ans 25/09/2009	3000	300 000,000	303 640,800	0,64	1,52
UIB 2009/1 A 10 ans 17/07/2009	20 000	2 000 000,000	2 038 656,000	4,29	2,04
UIB 2009/1 B 15 ans 17/07/2009	20 000	2 000 000,000	2 040 512,000	4,30	2,04
UNIFACTOR 2005/1 5 ans 01/09/2005	5 000	100 000,000	101 740,000	0,21	0,51
UTL 2004 7 ans 31/03/2005	1 000	60 000,000	62 540,800	0,13	0,63
WIFACK LEASING 2006/1 5 ans 30/06/2006	500	20 000,000	20 527,200	0,04	0,41
Titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		12 862 510,000	13 240 651,983	27,88	
BTA Mars 2012	5500	5 467 500,000	5 690 379,283	11,98	
BTA Juillet 2017	5349	5 315 010,000	5 457 519,950	11,49	
BTA Avril 2010	2000	2 080 000,000	2 092 752,750	4,41	
TOTAL		35 047 030,932	35 757 710,878	75,283	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent ainsi :

Acquisitions

	Coût d'acquisition
Actions	1 054 311,606
Obligations	15 900 000,000
Total :	16 954 311,606

	coût d'acquisition	prix de cession	plus ou moins values réalisées
Obligations	4 107 490,000	4 435 808,000	328 318,000

4.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 369 768,881 Dinars au 31/12/2009, contre 1 285 558,793 Dinars au 31/12/2008 :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dividendes		
des titres OPCVM	89 077,704	45 030,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
revenus des obligations		
Intérêts	526 161,358	298 216,373
revenus des BTA		
Intérêts	754 529,819	942 312,420
		1
Total :	1 369 768,881	285 558,793

4.3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 6 265 228.240 Dinars :

Désignation des titres	Date d'acquisition	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% A.Net
Bons du trésor Court Terme				5 178 535,252	5 267 205,784	11.09
BTCT Ech 06/04/10	24/03/2009	ETAT	1000	959 692,898	983 582,340	2.07
BTCT Ech 06/04/10	24/03/2009	ETAT	1000	959 209,611	983 382,334	2.07
BTCT Ech 11/05/10	05/05/2009	ETAT	1000	958 986,032	979 985,331	2.06
BTCT Ech 07/09/10	23/09/2009	ETAT	400	384 350,528	387 836,531	0.82
BTCT Ech 12/10/10	29/09/2009	ETAT	2000	1 916 296,183	1 932 419,248	4.07
Billets de trésorerie				989 330,878	998 022,456	2.10
CIL Ech 22/01/10	25/09/2009	CIL	1	989 330,878	998 022,456	2.10
TOTAL				6 167 866.130	6 265 228.240	13.19

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 714 484,988 Dinars, contre 613 741,355 Dinars au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts du compte à rendement optimum	437 862,042	337 852,687
Intérêts des billets de trésorerie	45 069,577	11 683,554
Intérêts sur compte à terme	8 691,578	0,000
Intérêts des bons du trésor court terme	222 861,791	264 205,114
Total :	714 484,988	613 741,355

4.5 Note sur les disponibilités

L'état de rapprochement bancaire du compte UIB 3500711913 fait ressortir, au 31 décembre 2009, les suspens suivants :

- * 473 dinars : Ce montant correspond à un mouvement débiteur effectué par l'UIB sur le compte de l'Internationale Obligataire SICAV, le 02 mai 2005. Aucun justificatif de ce mouvement n'est disponible.
- * 649 dinars : Ce montant correspond à des charges à des commissions à titre de droits de garde prélevées par la banque antérieurement à 2008.
- * 4 116 dinars : Ce montant correspond à des mouvements débiteurs effectués par l'UIB, sur le compte de l'Internationale Obligataire SICAV, le 22 février 2008. Aucun justificatif de ces mouvements n'est disponible au 30 septembre 2008.
- * 397 dinars : Ce montant a été crédité par l'UIB, en date du 03 juin 2008, et correspond à une erreur dans le règlement des dividendes de SITELEC.
- * 384 dinars : Ce montant correspond à des charges relatives à des commissions à titre de droits de garde prélevées par la banque au cours de 2009. Aucune clause dans la convention conclue avec cette dernière ne prévoit le prélèvement de cette commission. L'Internationale Obligataire SICAV a adressé une réclamation verbale à l'UIB concernant ces droits.
- * 184 dinars : Ce montant correspond des reliquats de réinvestissement non encore débités chez l'UIB.
- * 51 dinars : Ce montant correspond des différences de réinvestissement et de souscription non encore crédités chez l'UIB.

4.6 Note sur le capitalCapital au 31-12-2008

Montant	39 489 600,000
Nombre de titres	364 896
Nombre d'actionnaires	342

Souscriptions réalisées

Montant	63 124 500,000
Nombre de titres émis	631 245
Nombre d'actionnaires	67

Rachats effectués

Montant	54 931 600,000
Nombre de titres rachetés	549 316
Nombre d'actionnaires	40

Capital au 31/12/2009

Montant	44 682 500,000
Nombre de titres	446 825
Nombre d'actionnaires	369

Régularisation des sommes non

distribuables 126 791,235

Résultat non distribuable 279 543,749

Résultat non distribuable exercice clos 723 809,161

Capital 45 812 644,145

4.7 Note sur le passifOpérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 20 749,160 contre 529,549 au 31/12/2008 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire à payer	20 749,160	529,549
Total	20 749,160	52 373,267

Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 193 040,324 contre 170 052, 978 au 31/12/2008 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes à payer sur exercice 2000	4 779,450	4 779,450
Dividendes à payer sur exercice 2001	10 203,375	10 203,375
Dividendes à payer sur exercice 2002	3 857,324	3 857,324
Dividendes à payer sur exercice 2003	4 859,360	6 020,960
Dividendes à payer sur exercice 2004	7 342,650	8 523,900
Dividendes à payer sur exercice 2005	14 251,725	15 316,785
Dividendes à payer sur exercice 2006	9 165,640	17 203,890
Dividendes à payer sur exercice 2007	51 346,800	72 424,080
Dividendes à payer sur exercice 2008	60 916,080	0,000
Redevance CMF à payer	4 149,714	3 282,017
Honoraires Commissaire aux comptes à payer	10 000,000	10 000,000
Jetons de présence à payer	6 000,000	6 000,000
Etat retenue à la source	3 256,738	7 367,981
Intérêts perçus d'avance	0,000	4 772,603
TCL à payer	322,445	300,613
Autres créditeurs	2 589,023	0.000
Total	193 040,324	170 052,978

4.8 Note sur les charges de gestion

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 255 583,216 contre 210 107,816 au 31/12/2008 :

Désignation	2009	2008
Frais de gestion	245 583,216	200 107,816
Frais de dépositaire	10 000,000	10 000,000
Total	255 583,216	210 107,816

4.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 74 159,237 contre 76 353,001 au 31/12/2008 :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Taxe sur les collectivités locales	4 162,308	4 124,561
Jetons de présence	6 000,000	12 000,000
Charges diverses	1 193,761	2 298,739
Redevance CMF	49 115,183	40 026,459
Indemnités Président du Conseil	2 823,528	5 647,057
Honoraires Commissaire aux comptes	10 864,457	12 256,185
Total	74 159,237	76 353,001

5. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion d'Internationale Obligataire Sicav est confiée à l'Intermédiaire International. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, l'Intermédiaire International perçoit une rémunération de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'Union Internationale de Banques assure les fonctions de dépositaire pour la société Internationale Obligataire Sicav. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société Internationale Obligataire Sicav
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'Union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille Dinars.